

AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS

en vue d'une occupation temporaire du domaine public de food-trucks
durant la saison sportive 2026/2027 du basket féminin de l' «UFAB 49 ».

Objet :

La Ville d'Angers lance un appel à projets pour l'occupation d'un emplacement dédié à l'installation de food-truck lors des matchs du basket féminin de « l'UFAB 49 », conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Caractéristiques principales :

- Lieu : parvis de la salle Jean Bouin - Boulevard Pierre de Coubertin
- Nombre de food truck : 1
- Conditions :

Le food-truck devra être retiré à la fin de chaque service et assurera une présence de 18h30 à 22h30.

Cet horaire de fin de vente pourra être réduit pour des raisons sécuritaires.

Le candidat s'engage à être présent sur l'emplacement qui lui sera attribué durant toute la durée de la saison sportive.

Toute absence répétée pourra entraîner la rupture de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

L'emplacement mis à disposition n'est pas desservi en eau et électricité.

La gestion des déchets, des graisses et des eaux usées est à la charge de l'occupant.

- Dates :
 - Le samedi 26 septembre 2026
 - Le mercredi 7 octobre 2026
 - Le samedi 17 octobre 2026
 - Le samedi 7 novembre 2026
 - Le samedi 12 décembre 2026
 - Le samedi 9 janvier 2027
 - Le vendredi 29 janvier 2027
 - Le samedi 6 février 2027
 - Le samedi 27 février 2027

Documents à fournir

- Un courrier de manifestation d'intérêt indiquant les caractéristiques de l'installation ainsi qu'un descriptif des produits proposés à la vente (circuit court, bio, tarifs pratiqués, variété de produits vendus, personnel mis à disposition...),
- Un extrait Kbis de moins de trois mois mentionnant l'activité exacte,
- Une photocopie de la carte de commerçant non sédentaire en cours de validité,
- Photos de l'habitable et des installations (préciser les dimensions),
- Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire,
- Une photocopie recto verso de la carte d'identité du représentant de l'entreprise,

- Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité,
- Immatriculation et photocopie de la carte grise,
- Une copie des contrats des employés (si applicable),
- Attestation fiscale et sociale sur l'honneur,
- Références pour des activités équivalentes ou autres références pertinentes pour apprécier les capacités professionnelles du candidat et d'appréhender au mieux le projet.

Suites administratives :

Il sera délivré un permis de stationnement à l'occupant en amont de la manifestation et un titre de recette correspondant à l'occupation sera émis.

Critères de choix :

Les candidatures seront étudiées sur la base des dossiers remis par les candidats et la sélection se fera selon les critères suivants :

- Qualité des prestations : qualité nutritionnelle des menus, diversité des plats proposés, qualité des produits utilisés, provenance des produits, praticité de consommation,
- Hygiène accordée à la gestion du lieu : gestion des déchets optimisée, lutte contre le gaspillage alimentaire, utilisation de matériaux durables et réutilisables,
- Soin apporté à l'esthétisme de l'emplacement donné (habitable, mobilier...) et intégration dans le site,
- Expérience professionnelle et similaire sur d'autres sites,
- Ensemble des tarifs proposés

Aucune vente de boissons alcoolisées ne sera autorisée.

Date limite de réception des candidatures : 17 septembre 2026 à 23h59

Conditions d'envoi :

Les candidatures seront transmises sous forme de pli (enveloppe) cacheté(e) avec la mention suivante « APPEL A CANDIDATURE – AOT FOOD TRUCK BASKET FEMININ UFAB 49 » soit :

- À occupation.domaine-public@ville.angers.fr,
- En mains propres au service Commerce contre remise de récépissé,
- Par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception à :

VILLE D'ANGERS – DIRECTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ESPACE PUBLIC
SERVICE COMMERCE
1A, BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE
49000 ANGERS

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé au service Commerce – Direction Voirie Communautaire et Espace Public – 02 41 05 48 85 ou à occupation.domaine-public@ville.angers.fr.